



BNP PARIBAS

VOS REPRÉSENTANTS

Vos élu(e)s



Marie-Rose

MICHINEAU

06 67 13 42 74



Alexandre

BERTHELOT

06 98 37 54 31



Valérie

GUEVEL-POUPARD

07 60 47 28 80



Alain

JAECKEL

06 64 01 70 78



Marie-Hélène

CHEVALLIER

06 68 75 89 97



Alexandre

BOUAT

06 98 54 83 53



Sandrine

TCHOUBOUKOFF

06 65 88 41 50



Christine

COEYMANS

06 68 24 26 49

Représentant Syndical National



Pierre RIVIERE

06 65 64 56 98

Représentant Syndical National Adjoint



Laurent COURRIER

06 68 05 69 06

CSEC : DOSSIER DES HORAIRES

02 Juillet 2020

Le rapport d'expertise externe et indépendant du 24 juin confirme nos alertes sur ce projet !

Pourtant la DG reste campée sur ses positions et apporte peu de réponses concrètes à nos/vos nombreuses demandes.

Ce flou qu'entretient la Direction ne sert que ses intérêts. INADMISSIBLE !

Qu'en est-il de VOS intérêts ?

1

Ce projet est-il un « Préférence Client » bis ?

Pour la CFDT, c'est OUI.

Le parallèle est flagrant. Rappelons nous : présentation du dossier / alertes de la CFDT - confirmées par une expertise indépendante et externe / la DG maintient son dossier en l'état / mise en place chaotique avec de nombreuses réductions d'effectifs / retour en arrière 4 ans plus tard. ■

2

Ce projet amènera-t-il un clivage Paris/Province ?

Pour la CFDT c'est encore OUI.

37% des agences du grand Paris seraient en typologie 1 (39h) contre 11% des agences de province et AUCUNE agence parisienne en type 3 (35h30) contre 40% des agences de province. ■

Ces constats, alarmants, ont été dénoncés par la CFDT.

Quels enseignements en a tiré la DG ?

AUCUN.

Et à ce jour, toujours pas :

- d'outil fiable de mesure du temps de travail et donc de vos éventuelles heures supplémentaires ;
- de réponse claire pour les salariés refusant d'abandonner leur forfait ;
- d'éléments sur les coûts supplémentaires pour les salariés (frais de garde, frais de transport...) ;
- de retour sur les ouvertures jusqu'à 22h sur les plateformes, les pauses méridiennes étendues, les fermetures d'agences tardives, la perte de RTT, les jours de repos imposés au CSSB... ;
- d'information sur l'accompagnement collaborateur : quand ? Comment ? Combien ?

Enfin, alors que le télétravail au bénéfice des agences et plateformes aurait pu prendre toute sa place dans ce projet, les négociations sont repoussées à la rentrée.

A SAVOIR, c'est en cours...

Négociation du 30/06 sur « la gestion collective du forfait dans le cadre du projet Être là pour nos clients ».

2 organisations syndicales dont fait partie la CFDT, négocient chez BNP Paribas.

Toutefois, notre organisation a, elle, refusé d'y prendre part.

POURQUOI ?

Parce que cette « négociation » ne serait qu'au bénéfice de certains, et pour nous, bien trop peu de salariés.

L'avis de la CFDT

Bien loin de l'image d'Entreprise socialement responsable dont BNPP fait état dans ses communications, ce projet montre une image tout autre.

La Qualité de Vie au travail sera largement mise à mal par le déploiement de ce projet que la direction peine à défendre.

Le bien être des salariés semble très loin des préoccupations de notre entreprise.

Pour la CFDT, ce projet est synonyme de recul social.

La DG avance qu'il se mettra en place « coûte que coûte ».

La CFDT n'est pas résignée et défendra vos intérêts et conditions de travail « coûte que coûte » également.

Et si l'aspect juridique et le droit nous donnait raison... ?

Nous avons pris cette direction. A suivre...

La CFDT n'est pas prête à négocier les conditions de travail de tous, pour une prime pour quelques uns.